

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

AMENDEMENT

N° 1143

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, Mme Corre, rapporteure thématique M. Bies, rapporteur thématique et Mme Chapdelaine, rapporteure thématique

ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 1, substituer par deux fois au mot :

« citoyenne »

le mot : « civique ».

II. – En conséquence, aux alinéas 2 et 3, supprimer par deux fois le mot :

« citoyens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l’amendement présenté à l’article 1^{er}.